

**AVIS**

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 17-2023**

**AVIS** est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière, par le soussigné, M<sup>e</sup> Bastien Gaudet, greffier de la Ville, de ce qui suit :

- QUE, lors de la séance ordinaire du 5 février 2024, le conseil municipal de la Ville de La Pocatière a adopté le **règlement numéro 17-2023 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'ajouter l'usage domestique de salon de coiffure dans la zone Ra79**;
- QUE le règlement numéro 17-2023 a reçu l'approbation de la MRC de Kamouraska le 14 février 2024;
- QUE le règlement numéro 17-2023 est entré en vigueur le 15 février 2024, suite à la délivrance du certificat de conformité par M<sup>me</sup> Catherine Langlois, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Kamouraska;
- QUE tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de La Pocatière sur les heures d'ouverture du bureau municipal, ainsi que sur le site Internet de la Ville par l'hyperlien inséré au présent avis public.

Donné à La Pocatière ce 21 février 2024.

Bastien Gaudet  
Greffier